

**République Islamique de Mauritanie**  
Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Mines

**Office Mauritanien de Recherches Géologiques.  
(OMRG)**



**PROCÈS VERBAL**

**CIMAC/OMRG**

N° 24

**Session du 21 / Octobre / 2019**

## **PROCES –VERBAL D’ATTRIBUTION DE CONTRAT**

Suite à la demande d’initiation d’une procédure pour l’Organisation matérielle d’une journée pour la promotion des résultats des zones promotionnelles pour l’OMRG pour l’année 2019, adressée à la commission interne de marchés publics de l’Office Mauritanien de Recherches Géologiques, par la Direction Générale, en date du 02/10/2019, sous le N° 119/019, la commission s’est réunie le 21 Octobre 2019 à 12 H 00 mn, dans les locaux dudit Office sous la présidence de Monsieur Emanetoullah LIMAM.

Étaient présents, outre le président :

### **Membres :**

- ✓ Mr SOULEYMANE O/ MED O/ M'BARECK
- ✓ Mr NASSER DINE O/ MED YESLEM
- ✓ Mr DOUDOU HAIDARA O/ ABDALLAHI
- ✓ Mr MOHAMED EL HOUSSEIN

### **Observateur**

- ✓ Mr Ousmane MOCTAR FALL SAID.

### **Secrétaire**

- ✓ Mme KANDJI MODY TRAORE.

Le président, après vérification du quorum (5 sur 5), a ouvert la séance par des mots de bienvenue aux membres de la CIMAC/OMRG et les a remercié d’avoir répondu à la convocation.

L’ordre du jour a été adopté comme suit :

Évaluation des offres du marché relatif à l’Organisation matérielle d’une journée pour la promotion des résultats des zones promotionnelles pour l’OMRG pour l’année 2019.

### **Décisions :**

Sur la base de la fiche de séance d’ouverture des plis et la fiche récapitulative de l’évaluation des offres, la Commission décide d’attribuer provisoirement le contrat relatif à l’Organisation matérielle d’une journée pour la promotion des résultats des zones promotionnelles pour l’OMRG pour l’année 2019, à « Ets **EPS. Sarl** » dont l’offre a été jugée conforme aux exigences du dossier de concurrence et moins disante par rapport aux autres concurrent, pour un montant

de **Quatre Cent Trente Neuf Mille Cent Dix Huit (439 118) N-UM TTC.**

- Ce PV est un avis d'attribution provisoire et sera affiché et publié sur le site de l'ARMP et celui de l'OMRG.
- Un délai de recours de deux jours ouvrables est observé par la Commission. Après l'épuisement de ce délai, l'attribution provisoire susmentionnée devient définitive.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 14 heures 15 mn.

**Secrétaire**

KANDJI MODY TRAORE

**Président**

Emanetoullah LIMAM

Ont signé :

**Membres :**

SOULEYMANE O/ MED O/ M'BARECK

NASSER DINE O/ MED YESLEM

DOUDOU HAIDARA O/ ABDALLAHI

MOHAMED EL HOUSSEIN

**Observateur :**

Ousmane MOCTAR FALL SAID

Nouakchott le 21/10/2019